

News !

L'ERNMT évolue et devient l'ESRIS !

- Janvier 2018 -



Le diagnostic état des servitudes risques et d'information sur les sols



L'état des servitudes risques et d'information sur les sols remplace depuis le 1er janvier 2018 l'état des risques naturels, miniers et technologiques (ERNMT) pour prendre en compte une donnée supplémentaire : la pollution des sols.

A quoi sert l'Etat des servitudes risques et d'information sur les sols ?

Ce diagnostic sert à protéger les personnes, les biens immobiliers et l'environnement en informant les acquéreurs sur la situation du bien au regard des risques naturels, miniers et technologiques.

Les risques naturels sont répartis en 8 catégories : avalanches, cyclones, feux de forêts, inondations, mouvements de terrain,

tempêtes, séismes et éruptions volcaniques. Depuis le 1er Janvier 2018, ce nouvel imprimé intègre désormais la pollution des sols en s'enrichissant même d'une section entière propre à cette donnée.

On note également que de nouvelles informations sont demandées dans la partie dédiée aux «Plans de Prévention des Risques Technologiques».

- Cadre réglementaire -

- Articles L 125-5 et R 125-23 à 27 du Code de l'Environnement
- Arrêtés du 13 octobre 2005 et du 19 mars 2013
- Arrêté du 18 décembre 2017

- Le saviez-vous ?-

La durée de validité de ce diagnostic reste inchangée, soit 6 mois.
Par ailleurs, sachez que tous les ERNMT établis avant le 1er janvier 2018 restent valables

Quand faut-il le réaliser ?

Vous devez faire réaliser un Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques pour tout bien immobilier (bâti ou non-bâti) dès lors que vous souhaitez le mettre en vente et qu'il est situé :

- en zone de sismicité classée de 1 (risque très faible) à 5 (risque fort) mentionnée dans le décret du 22 octobre 2010,

- ou en zone couverte par un Plan de Prévention des Risques Naturels, miniers ou Technologiques (prescrit ou approuvé par le Préfet).

Cette obligation porte aussi bien sur des bâtiments complets que sur des lots de copropriété et des terrains nus.